

[Notre supplément bleu]

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **37 (1957)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Editorial

Les relations commerciales franco-suisse semblent placées sous le signe de quelque fatalité maligne qui apporte aux motifs de satisfaction un correctif douloureux.

L'énumération est pénible :

Le 8 décembre 1951, l'accord commercial entre les deux pays réjouissait chacun par ses données bien comprises. En février 1952, une décision française supprimait la libération des importations et brisait le bel espoir né deux mois plus tôt.

L'accord du 29 octobre 1955, conclu après six mois de discussion et quatre mois de restrictions dans les échanges économiques, était publié par le *Journal Officiel* du 8 novembre et accueilli avec soulagement. Mais le *Journal Officiel* du 9 novembre faisait paraître un décret relevant les taux des droits de douane pour les produits horlogers.

En mars 1957, la Commission mixte franco-suisse avait terminé ses travaux au début du mois. D'heureux résultats étaient acquis; le climat dans lequel s'étaient déroulés les pourparlers permettait d'envisager l'avenir avec confiance. Deux semaines plus tard, les mesures dites « d'austérité » plaçaient les importateurs devant des difficultés, qui, pour avoir été surmontées par nombre d'entre eux grâce à leur esprit de courage et d'initiative, ne leur en demeuraient pas moins gênantes à l'excès.

Enfin, par un échange de lettres du 31 mai, les gouvernements des deux pays convenaient de proroger d'un an, soit donc jusqu'au 30 juin 1958, l'accord commercial du 29 octobre 1955. Cette décision comblait nos vœux, car dans les circonstances actuelles, elle nous paraissait logique et raisonnable. Il ne s'agissait pas d'un traitement de faveur à l'égard de la Suisse, puisque les accords commerciaux avec huit autres pays, qui venaient à échéance ce printemps, avaient été également reconduits de la même façon. Nous étions toutefois sensibles au fait que, cette fois-ci, les milieux intéressés avaient été mis au courant un mois avant l'échéance. D'autre part, cet accord avait été, dans l'ensemble satisfaisant, comme le prouvent les statistiques. Les points litigieux avaient pu être réglés de façon appréciable. A condition de quelques aménagements, sa reconduction pouvait faire naître quelque optimisme.

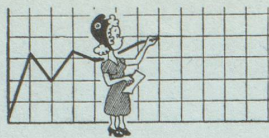
Las! Cette bonne nouvelle avait à peine atteint les intéressés que le dépôt de fonds à constituer par les importateurs passait de 25 à 50 p. 100, mettant en cause l'existence même de plusieurs entreprises.

Puis, le 19 juin, la France supprimait la libération des échanges. L'accord franco-suisse, avant même sa naissance, devenait insuffisant.

Ces mesures sont prises sur un plan multilatéral. Elles sont motivées aux yeux des autorités françaises par une situation financière qui commande la vigilance. Nous le savons et nous le comprenons.

Mais nous voulons espérer que leur sévérité et leur rigueur trouveront, dans l'application, des assouplissements que nous semblent justifier les relations franco-suisse.

La Suisse est le meilleur client de la France, et la balance commerciale est fortement positive en faveur de cette dernière. De tels éléments devraient conduire à un traitement particulier, non point de faveur, mais d'équité.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

Suspension de la libération. — C'est en face de cette situation dramatique que le nouveau gouvernement a décidé de suspendre la libération des échanges en vue « d'arrêter l'hémorragie de devises », tout en n'ignorant pas que cette mesure draconienne ne peut constituer qu'un expédient temporaire. Déjà le gouvernement précédent avait essayé de freiner les importations. Dès le 15 mars les importateurs ont été astreints au dépôt d'un cautionnement de 25 %. Pendant la crise ministérielle, le montant de ce cautionnement a été porté de 25 à 50 %. D'autre part, les banques agréées ont été obligées de virer à la Banque de France, à un compte spécial, d'abord 20 % et finalement 50 % des sommes reçues à titre de cautionnement afin de « stériliser » ainsi ces sommes. Mais toutes ces mesures étant restées sans effet sur le flot toujours montant des importations, le nouveau gouvernement a cru devoir renforcer la digue protectrice, en remettant sous contingent l'ensemble des importations.

FINANCES EXTÉRIEURES

Aggravation de la crise. — Le changement de ministère n'a modifié en rien les échéances devant lesquelles la France se trouve placée. Les trois semaines de crise n'ont fait qu'aggraver la situation. Les réserves de devises sont épuisées. Pour régler son dernier déficit à l'Union Européenne de Paiements, la France s'est vue obligée d'utiliser l'ultime tranche du crédit de 262,5 millions de dollars qui lui avait été consenti, en octobre dernier, par le Fonds Monétaire International. Si les échéances en devises de la fin du mois de juin ont pu être normalement assurées, il ne reste désormais à la France, pour faire face à ses obligations extérieures, que la dernière ressource constituée par l'encaisseur de la Banque de France, à moins qu'elle ne se décide à solliciter l'octroi d'une aide exceptionnelle de la part de l'U. E. P.

FINANCES INTÉRIEURES

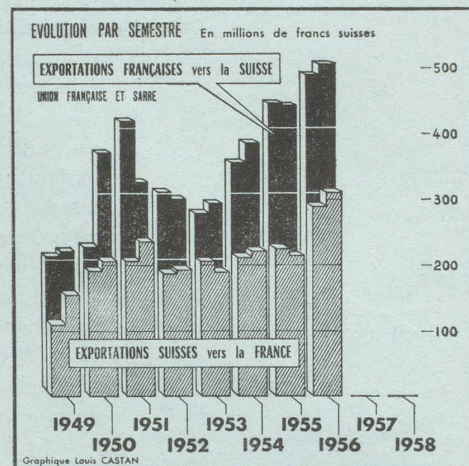
Crise de trésorerie. — La crise des paiements extérieurs se double d'une crise de trésorerie interne. Les caisses de l'État sont vides, et pour faire face à ses engagements le Trésor public se voit obligé d'avoir recours à la Banque de France. Déjà, à la fin de mai, le gouvernement démissionnaire avait fait appel à l'institut d'émission, en se faisant consentir une avance de

80 milliards. Cette avance n'était d'ailleurs qu'un expédient, et un autre recours à la Banque de France est devenu inévitable avant la fin du mois de juin.

Excès de la demande intérieure. — Aussi bien le parlement que l'opinion publique donnent l'impression qu'ils n'ont pas encore bien compris la gravité de la situation. Le pays, qui connaît une prospérité étonnante, semble croire à une expansion ininterrompue et se complaire dans une illusion entretenue sans doute par les perspectives lointaines que font luire les découvertes de pétrole au Sahara et les inventions atomiques. La France a vécu pendant dix-huit mois sur ses réserves de devises. L'expansion de l'économie n'a servi que dans une mesure insuffisante à développer l'exportation. D'où rupture de l'équilibre. Il faut maintenant restreindre l'excès de la demande intérieure. C'est une tâche difficile et qui ne peut être menée à bien que si l'opinion prend conscience des réalités et se prête à l'opération.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

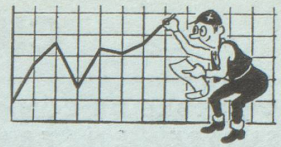
	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	13 juin 3.630	16 mai 3.720	14 juin 3.150
Cours fr. s. marché parallèle.	13 juin 98	16 mai 96,75	14 juin 92
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	7 juin 499	10 mai 457	8 juin 382
Ind. prod. ind. (1952 = 100)	avril 147	mars 146	avril 141
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	mars 229	février 227	mars 212
Ind. prix de gros (1949 = 100)	mai 146,3	avril 143,8	mai 142,7
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	mai 148	avril 147,1	mai 148,5
Transports commerc. (mio. t.)	mars 18,8	février 17,2	mars 18,3
Voyageurs (millions)	mars 46,5	février 42,7	mars 44,1
Ind. vol. import. (1938 = 100)	mars 195	février 174	mars 177
Ind. vol. export. (1938 = 100)	mars 247	février 209	mars 221
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	mai -78,9	avril -108,2	msi -28,3

Nouvelles charges.

— Par l'aggravation des charges fiscales, le gouvernement se propose d'amorcer le mouvement vers une diminution de la demande intérieure ainsi que vers une réduction du déficit budgétaire. C'est aux automobilistes qu'est demandé l'effort principal. Le prix de l'essence est porté à 90 francs le litre, avec comme contrepartie, destinée à dorer la pilule, le retour à la liberté de la vente des carburants. On en attend 71 milliards en 1957 et 175 milliards en 1958, c'est-à-dire que l'essence fournira la moitié environ de la surcharge fiscale, infligée aux contribuables et dont le montant total est de 170 milliards pour la présente année et de 336 milliards pour 1958. Au relèvement du prix de l'essence s'ajoutent certains autres impôts ainsi que l'augmentation des tarifs des P. T. T. En outre, le plan gouvernemental contient d'intéressantes dispositions destinées à favoriser l'exportation, l'épargne et les investissements. Enfin, en vue d'épargner les investissements et de réduire la consommation, une politique de limitation du crédit sera mise en œuvre.

POLITIQUE FISCALE

EN QUELQUES LIGNES



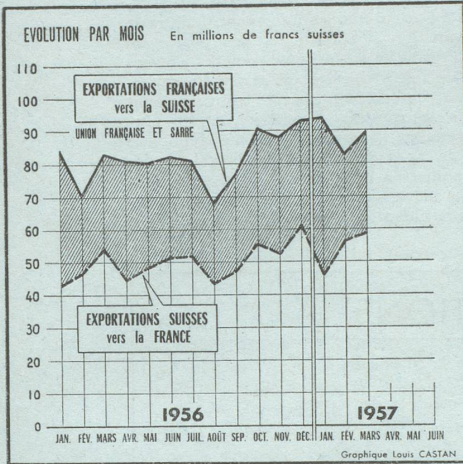
SUISSE

COMMERCE EXTERIEUR

Résultats de mai. — Les importations suisses ont atteint, en mai, le montant record de 746,4 millions de francs suisses contre 614,6 en avril de la même année et 627,5 en mai 1956. Les exportations se sont élevées à 574,5 millions, contre 527,8 en avril dernier et 467,3 en mai de l'année passée. La balance commerciale présente donc pour le mois de mai un solde passif de 171,9 millions.

Pendant les cinq premiers mois de l'année courante les importations se sont élevées à 3.665 millions et les exportations à 2.722 millions.

MERCE FRANCO-SUISSE



s'est établi, en mai, à 41,2 millions d'u. c.

U. E. P.

Position à fin mai. — A la fin du mois de mai le trafic des paiements avec les pays membres de l'Union européenne des paiements fait ressortir, pour la Suisse, un solde passif de 10,1 millions d'unités de compte contre un déficit de 13,4 millions d'u. c. en avril. De ce fait le crédit de la Confédération qui s'élevait à 49,3 millions d'u. c. à la fin de mars et à 44,8 millions d'u. c. à la fin d'avril

REVENU NATIONAL

Accroissement en 1956. — Le revenu de la population suisse s'est élevé, en 1956, à 24,7 milliards de francs suisses, contre 23,3 milliards en 1955, ce qui correspond à une augmentation, par rapport à l'année précédente, de 1,4 milliard ou 6 %. Cette somme se répartit comme suit : revenu du travail : 14,7 milliards (13,7 en 1955), revenu d'exploitation : 4,6 milliards (4,6) et revenu du capital : 5,4 (5). Or le salaire du travail a augmenté de 7 %, le revenu d'exploitation est resté inchangé, tandis que le rendement du capital s'est élevé de 8 % par rapport à 1955. Les bénéfices des entreprises ont subi un nouvel accroissement dans presque toutes les branches d'activité. Bien que l'augmentation du revenu nominal ait été accompagné d'une hausse des prix, le revenu réel lui aussi s'est considérablement accru.

BANQUE NATIONALE

Cinquantenaire et nouveaux billets. — La Suisse va émettre de nouveaux billets de banque de 50, 100, 500 et 1.000 francs, pour remplacer ceux en usage jusqu'alors et qui avaient été émis en 1910 et 1911. Les nouveaux billets remarquables par la nouveauté et l'originalité de leur conception, sont d'un format plus allongé; ils ont été dessinés par le graphiste zurichois Pierre Gauchat.

Cette nouvelle émission coïncidera avec le cinquantenaire de la Banque nationale suisse, qui ouvrit ses guichets le 20 juin 1907 à Bâle, Berne, Zurich, Saint-Gall et Genève.

Augmentation des recettes. — Les recettes de l'administration suisse des douanes ont atteint 78,9 millions de francs au cours du mois de mai dernier. Pendant les cinq premiers mois de l'année, ces recettes se sont élevées à 296,6 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation de 38,4 millions par rapport à la même période de 1956.

DOUANES

Excédent d'exploitation. — Selon le rapport de gestion de la direction générale des Chemins de fer fédéraux suisses sur la gestion pendant les 3 premiers mois de cette année, l'excédent d'exploitation s'est élevé à 45,6 millions de francs suisses, soit 10,4 millions de plus que pendant la période correspondante de 1956. Cette augmentation est entièrement due à l'accroissement des marchandises; les recettes du service des voyageurs sont restées pratiquement au même niveau et les charges d'exploitation ont été légèrement inférieures à celles du premier trimestre de 1956.

C. F. F.

Pool pour les risques atomiques. — La constitution, par des compagnies suisses d'assurance, d'un pool des assurances pour les risques atomiques a suscité un vif intérêt. Étant donné l'évolution que prend aussi dans notre pays l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, il est particulièrement important que les assurances suisses interviennent dans ce domaine, et se déclarent disposées à couvrir des risques qui, en raison de leur ampleur possible, ne peuvent être garantis que par une répartition la plus large entre les compagnies. Le pool entrera en action dès que la section chargée de la responsabilité civile légale du personnel et de l'exploitation sera organisée, celle-ci prend à sa charge les conséquences légales découlant du maniement des installations atomiques et d'autres entreprises qui disposeront de matières fissiles.

ASSURANCES

Contrôle des loyers et constructions de logements économiques. — A son assemblée générale, du 19 mai 1957, l'Association suisse des propriétaires d'immeubles en a appelé aux autorités fédérales et cantonales, les invitant « à réaliser immédiatement l'assouplissement progressif du contrôle des loyers prévu par la loi ». Le même jour, l'Union suisse pour l'amélioration du logement, dont font partie 333 coopératives de construction et d'habitation, a voté une résolution exprimant l'espoir que les autorités compétentes de la Confédération présenteront bientôt un projet relatif à l'encouragement de la construction de logements économiques. Pareil projet fait actuellement l'objet d'études de la part du Conseil fédéral.

LOGEMENT

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	13 juin 34,25	16 mai 34,75	13 juin 32
Cours billet 100 fr. fr.	13 juin 1,03 1/2	16 mai 1,03	13 juin 1,09 1/4
Ind. gén. actions.	mai 447,8	avril 445	mai 457
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1er trim. 139	4e trim. 140	1er trim. 135
Ind. prix de gros (1939=100)	mai 224,4	avril 224,4	mai 220,7
Ind. prix cons. fam. (1939=100)	mai 178	avril 176,9	mai 175,0
Ind. salaires hor. réels (1954=100)	1er trim. 106,2	4e trim. 105,2	1er trim. 102,1
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	mars 2,15	février 1,95	mars 1,97
Voyageurs (millions)	mars 17,4	février 17,3	mars 18,7
Ind. import. (1938=100)	mai 219	avril 212	mai 193
Ind. export. (1938=100)	mai 205	avril 190	mai 180
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio \$)	mai -10,1	avril -13,4	mai -10,9

CHIFFRES • FAITS ET NOUVELLES

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Chambre de commerce suisse en France s'est réuni à Paris le 12 juin 1957 sous la présidence de M. J.-C. Savary.

Après avoir examiné les conséquences des mesures d'austérité prises par le Gouvernement français, le Conseil a entendu un exposé du plus haut intérêt sur les relations économiques franco-suisse présenté par Monsieur le Ministre Olivier Long, délégué aux accords commerciaux.

Réception du 20 juin 1957

A l'occasion de la sortie de presses de notre brochure relative au cycle de conférences sur l'« Unification économique de l'Europe », et désireuse de resserrer les liens qui unissent les membres entre eux, de leur donner l'occasion de rencontrer, dans une atmosphère de cordialité, les responsables des services ministériels avec lesquels ils se trouvent en contact d'affaires, notre Compagnie a organisé un cocktail le jeudi 20 juin 1957 dans les salons de l'Hôtel Continental, à Paris.

Cette réception à laquelle assistaient plus

de 300 personnes était honorée de la présence de nombreuses hautes personnalités du monde diplomatique, politique et des affaires.

Fermeture des secrétariats de sections

Elle est prévue aux dates suivantes :
Besançon : du 22 juillet au 12 août ;
Lyon : du 5 août au 2 septembre ;
Marseille : du 22 juillet au 14 août.

Pendant ces périodes de fermeture, les membres peuvent s'adresser à notre siège où une permanence est assurée pendant l'été.

Le secrétariat de la section de Lille ne sera pas fermé cet été.

Visite à la Foire de Paris

Le mercredi 5 juin était la journée suisse de la Foire de Paris. A cette occasion, notre Compagnie avait organisé, en collaboration avec la direction de la Foire, la visite officielle des exposants suisses par S. Exc. M. Pierre Micheli, ambassadeur de Suisse en France, accompagné d'une délégation officielle et des correspondants de la presse suisse à Paris.

Dans le cortège on remarquait la présence de plusieurs hauts fonctionnaires de la division du commerce et de la direction générale des douanes à Berne, le Conseiller commer-

cial de l'Ambassade de France à Berne, le président de la Chambre de commerce française à Genève, le président et le directeur général de notre Compagnie.

La visite fut suivie d'un cocktail auquel participaient les exposants suisses, puis d'un déjeuner auquel la Foire de Paris convia la délégation officielle.

FRANCE - SUISSE

Nous avons publié dans des bulletins hebdomadaires spéciaux adressés à tous nos membres des renseignements relatifs à :

1° La prorogation d'un an de l'accord commercial franco-suisse, jusqu'au 30 juin 1958.

2° L'avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 30 mai les informant de la mise en répartition des reliquats des postes en appel d'offres de la troisième tranche contractuelle de l'accord commercial franco-suisse.

3° Le renforcement par le gouvernement français des mesures d'austérité et plus particulièrement l'augmentation du dépôt de fonds de 25 à 50 p. 100 de la valeur des marchandises à importer.

4° La suspension par le gouvernement français de la libération des importations.

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Zurich	fin août	Exposition suisse de la radio et de la télévision.
Genève	23 août au 8 septembre	Exposition Montres et Bijoux.
Zurich	3 au 11 septembre	Exposition suisse d'équipement et meubles de bureau.
Besançon	5 au 15 septembre	Salon international de l'horlogerie.
Paris	7 au 12 septembre	Semaine du cuir.
Lausanne	7 au 22 septembre	Comptoir suisse.
Strasbourg	7 au 22 septembre	Foire internationale.
Paris	11 au 23 septembre	Salon national de la radio, de la télévision et de l'électronique.
Marseille	14 au 20 septembre	Foire internationale.
Paris	14 au 23 septembre	Salon des ateliers d'art.
Paris	27 septembre au 13 octobre	Salon nautique international.
Bâle	28 septembre au 6 octobre	Foire internationale du bois.
Metz	28 septembre au 14 octobre	Foire internationale.
Paris	1 ^{er} au 15 octobre	Exposition d'automne.
Paris	3 au 13 octobre	Salon international de l'automobile.
Paris	10 au 20 octobre	Salon international de l'équipement de bureau.
Saint-Gall	10 au 20 octobre	Olma, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.
Toulouse	11 au 27 octobre	Quinzaine des arts ménagers.
Toulouse	26 octobre au 3 novembre	Salon de la T. S. F.
Paris	31 octobre au 17 novembre	Salon de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.
Lille	31 octobre au 11 novembre	Salon du confort ménager et de l'enfant.
Paris	2 au 11 novembre	Salon international de l'équipement des industries de l'alimentation.
Paris	2 au 11 novembre	Salon de l'emballage.
Paris	2 au 12 novembre	Salon international de l'équipement laitier.
Paris	2 au 12 novembre	Salon international du matériel d'emouteillage.
Paris	7 au 18 novembre	Salon international de l'équipement hôtelier.
Paris	23 au 25 novembre	Salon professionnel du matériel de sports et de camping.
Paris	23 novembre au 2 décembre	Salon international de l'équipement des industries de l'habillement.
Paris	6 au 16 décembre	Salon de l'automation.

PETITES ANNONCES CLASSÉES

N.-B. — Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppe affranchie à 20 fr. fr. pour la France et à 35 fr. fr. pour la Suisse à la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

REPRÉSENTATION

Maison suisse en France cherche représentation machines-outils et outillage de précision (487).

DEMANDES D'EMPLOI

Suisse, 30 ans, D^r en droit, de langue allemande, parlant et écrivant couramment français, anglais, italien, espagnol, ayant connaissances bancaires, désirant se faire situation en France, cherche poste de *Secrétaire* ou *attaché de direction* dans entreprise industrielle ou commerciale suisse ou française. Excel-

lentes références à disposition. S'adresser à la direction de la Chambre de commerce suisse (488).

Jeune fille sérieuse sortant École de commerce, cherche place de sténo-dactylo. Bonnes connaissances d'anglais et diplômée de la Chambre de commerce espagnole. Libre 1^{er} septembre. (489).